



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MARS 2010

Affiché le 17 mars 2010

Etaient présents ou représentés : 23

M. Christian BUNZ, Mmes et MM Sylvie MERMILLOD, Marie-Louise JACQUET (procuration), Nathalie VESIN, Philippe COUTTY, Christian ROUSSEAU (procuration), Jean-Loup GALLAND (procuration), Isabelle GRANDMOTTET (procuration), Louis JACQUEMOUD, Claire SUBLET, Catherine JUNG, Renaud DEBORNE, Nelly MAKTAV, Jean PALLUD, Jean-Michel AILLOUD, Solange PAIREL, Cédric DECHOSAL, Raymonde DEMOLIS, Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES (procuration), Monique LANGIN (procuration), Fabienne BERTHOUD, Catherine CHALLANDE.

Est arrivé en retard : Louis-Jean REVILLARD

Etaient absents excusés : Alexandra MEYER, Frank GIBONI, Jean-Marc VIDAL

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 3 mars 2010

Madame Sylvie MERMILLOD a été désignée Secrétaire



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter 3 délibérations concernant :

- ⇒ Une subvention exceptionnelle de 800 € à Cinébus pour son Assemblée Générale qui se déroulera à CRUSEILLES le 20 mars 2010.
- ⇒ Une aide financière pour les communes sinistrées suite à la tempête « XYNTHIA » des 27 et 28 février 2010.
- ⇒ Une convention d'indemnisation pour préjudices exceptionnels à signer avec la société ADELAC

Brigitte CARLIOZ a réitéré sa demande de communication par mail avant la réunion du Conseil de ces affaires ajoutées à l'ordre du jour.

Par 22 voix Pour (1 abstention) le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces 3 délibérations à l'Ordre du Jour.



✓ **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 JANVIER 2010**

Pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.



✓ **ACCUEIL LOISIRS DES VACANCES DE FEVRIER (période du 15 au 26 février 2010)**

⇒ **Création des postes saisonniers**

Pour assurer le fonctionnement de cet Accueil Loisirs, 4 Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe ont été recrutés et ont effectué respectivement environ 59 heures, 40 heures, 34 heures et 8 heures sur l'ensemble de la période précitée.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord sur ces recrutements et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

⇒ **Rémunération des heures complémentaires pour des agents titulaires**

4 Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe titulaires affectés au service périscolaire, ont été sollicités dans le cadre de l'Accueil Loisirs, pour assurer durant les vacances scolaires de Février, soit de l'animation, soit de l'entretien des locaux.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour payer aux agents désignés ci-après les heures complémentaires qu'ils ont effectuées :

	Nombre d'heures complémentaires
Monique SCHLATTER	34 heures environ
Fatma MAJRI	35 heures environ
Karine GERVAZ	22 heures environ
Sylvianne SZEMENDERA	22 heures environ

✓ **REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL TECHNIQUE**

⇒ **Modification du fondement de la Prime de Service et de Rendement et mise en place du Régime Indemnitaire applicable au grade de Technicien Supérieur**

Conformément au décret n°2009-1558 du 17 décembre 2009 relatif au fondement de la Prime de Service et de Rendement, il convient que le Commune mette en conformité la délibération du 18 septembre 2008 afin de prendre en compte ce changement de fondement juridique qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

D'autre part, suite au recrutement d'un Technicien Supérieur en remplacement d'un Agent de Maîtrise en congé maladie pour une durée minimale de 6 mois, il convient de compléter la délibération du 18 septembre 2008 en définissant le Régime Indemnitaire applicable à ce grade.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, modifie et complète comme suit sa délibération du 18 septembre 2008.

✓ **Prime de Service et de Rendement** : Versement mensuel

FILIERE	Cadre d'emplois	Montant de base		Indemnité complémentaire	Coefficient de modulation maximal	Texte de référence
TECHNIQUE	Ingénieur	1659	2	1659	1	Décret n°2009-1558 du 17/12/2009
	Technicien supérieur	1010	2	1010	1	

✓ Indemnité spécifique de Service : Versement mensuel

FILIERE	Cadre d'emplois	Montant moyen de référence annuel valeur au 1 ^{er} /12/2006	Coefficient de modulation maximal	Texte de référence
TECHNIQUE	Technicien supérieur	356,53 coefficient 11,50	1,10	Décret n°2003-799 du 25/08/2003

✓ Prime de fin d'année : versement en juin et novembre

- Filière Technique :
- Technicien Supérieur

✓ Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires : Uniquement pour les heures effectivement réalisées)

- Filière Technique :
- Technicien Supérieur

✓ **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES**

Par délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2009, la Commune a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladie imputables ou non au service.

A la suite de la procédure de mise en concurrence, le Centre de Gestion a passé un marché négocié avec GENERALI Assurances et le Cabinet spécialisé DEXIA-SOFCAP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2010, et pour une durée de 5 ans, au contrat groupe du Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour les risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL et à l'IRCANTEC, fixe comme suit les choix des garanties :

Agents affiliés à la CNRACL (agents permanents titulaires ou stagiaires) :

Risques garantis : décès, accident de service, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption

Franchise : 30 jours cumulés sur les 365 jours précédents

Taux : 4,31 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires :

Risques garantis : accidents de service / maladie professionnelle ; maladies graves ; maternité/paternité/adoption ; maladie ordinaire

Sans franchise

Taux : 0,88 %

autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière concrétisant cette adhésion.

✓ FONCIER

⇒ Droit de Prémption Urbain

Suite au dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la vente par Monsieur Damien REVILLARD de la parcelle cadastrée section D n°159, située Rue des Remparts, d'une contenance de 205 m² et après avis de la Commission d'Urbanisme, Monsieur le Maire propose au Conseil d'exercer son Droit de Prémption sur cet acte compte tenu que

- cette parcelle est située en emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme pour création d'un parking et d'un espace vert public.
- la Commune est déjà propriétaire de la parcelle contiguë cadastrée n°1849, acquise en 1992 au titre de l'exercice de son droit de prémption.

Le Service France Domaine, sollicité, a estimé le bien à 140 € le m². Le prix figurant sur la DIA est identique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exercer son Droit de Prémption, au prix de 140 € le m², soit 28 700 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.



Louis-Jean REVILLARD a rejoint l'assemblée : Présents ou représentés : 24



⇒ Acquisition de l'emprise nécessaire à l'aménagement d'un passage assurant la liaison entre la Place de la Mairie et la Place de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 avril 2009, le Conseil Municipal avait engagé une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour l'acquisition de la parcelle cadastrée D 2146 appartenant à CAB Immobilier.

Parallèlement, les négociations avec les propriétaires ont été poursuivies et ont abouti à leur accord pour une cession amiable de 25 000 €.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour (4 contre) donne son accord pour acquérir cette emprise pour le prix de 25 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concrétisant cette opération (document d'arpentage, acte notarié...)

La surface à céder sera définie par le document d'arpentage qui sera établi en conformité avec le projet d'aménagement de la Place de la Mairie.

⇒ Echange de terrain avec Monsieur Jean HERITIER

Monsieur le Maire informe que les travaux d'extension de la station d'épuration située sur la Commune d'Allonzier-la-Caille, nécessitent l'acquisition d'une parcelle cadastrée section A n°413 au lieudit « Pont Vieux » d'une superficie de 5 800 m², propriété de Monsieur Jean HERITIER.

Ce dernier ne souhaite pas vendre cette parcelle mais l'échanger contre une partie de parcelle appartenant à la Commune de CRUSEILLES et contiguë à un terrain dont il est propriétaire sur CRUSEILLES au lieudit « Le Brûlard ».

Monsieur HERITIER céderait à la Commune de CRUSEILLES la parcelle située sur la Commune d'Allonzier-la-Caille, cadastrée section A n°413 de 5 800 m².

En contrepartie, la Commune de CRUSEILLES céderait en échange à Monsieur HERITIER une surface identique de 5 800 m² à détacher de la parcelle cadastrée section C n°326 au lieudit « Le Brûlard », contiguë à sa parcelle n°327.

Tous les frais relatifs à cet échange sont pris entièrement en charge par la CCPC compétente pour la gestion des stations d'épuration.

Les deux parcelles échangées sont boisées. Le bois existant sur la parcelle située à Allonzier-La-Caille sera coupé pour permettre l'extension de la station d'épuration et le produit de la vente reviendra à la Commune.

Le terrain restera propriété de la Commune et sera mis à disposition de la CCPC pour l'extension de station d'Épuration.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord sur cet échange et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour entériner cette opération (document d'arpentage, acte notarié...).

✓ **SUBVENTIONS**

⇒ **Attributions**

✓ *Pour les populations victimes du séisme d'Haïti*

Lors de sa réunion du 28 janvier dernier, le Conseil Municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 4 000 € à verser à la Fondation de France.

Certains conseillers auraient préféré verser aux scouts de Cluses, mais aucune demande de ceux-ci n'était parvenue en Mairie.

Un appel des scouts de Cluses arrivant finalement en Mairie le 1^{er} février 2010 et la délibération n'ayant pas encore été prise, Monsieur le Maire re-sollicite l'avis du Conseil sur le bénéficiaire de l'aide accordée.

Le Conseil Municipal, par **21 Voix Pour** (3 Abstentions) donne son accord pour attribuer la subvention de 4 000 € à « Entraide Internationale des Scouts de Cluses » (en lieu et place de la Fondation de France)

✓ *Au Foyer socio-éducatif du Collège Louis Armand*

La Commission d'attribution des subventions, après examen du projet pédagogique d'une classe de 3^{ème}, propose d'attribuer une subvention de 200 € pour l'action présentée ci-après :

Faire appréhender aux élèves le concept de Développement Durable au travers d'applications concrètes, afin de les amener à adopter des gestes, à faire des choix de citoyens qui soient en adéquation avec un avenir équilibré aux niveaux local, national ou international.

Dans le cadre de cette action, il est prévu les visites :

- d'une ferme à Fribourg entièrement vouée aux énergies renouvelables.
- du Parlement Européen à Strasbourg (rencontre avec les élus – leur implication dans la prise en compte du développement durable dans les états membres)

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour l'attribution d'une subvention de 200 € qui sera inscrite au Budget Primitif 2010.

⇒ **Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des Communes de l'exercice 2010.**

Monsieur le Maire informe que les travaux de sécurisation aux abords des établissements scolaires (Ecoles publiques primaire, Maternelle et privée, Collège Louis Armand) et des équipements sportifs (Gymnase, terrain de foot, Piscine) sont éligibles à la DGE au titre des travaux de sécurité.

Le dossier établi par le bureau d'études PROFILS ETUDES prévoit :

⇒ Une tranche ferme comprenant les aménagements suivants :

AVENUE DES EBEAUX (Collège, Gymnase, Terrain de foot, Piscine couverte)

- Création d'un parking de stationnement afin de sécuriser les élèves pour rejoindre les véhicules familiaux

- Création de 2 quais pour permettre aux bus de ramassage scolaire de récupérer les élèves en toute sécurité.
- Mise en place d'un sens unique.
- Création d'un trottoir en prolongement de celui existant afin de faire une liaison piétonne sécurisée du collège au Centre-Ville.
- Création de places de stationnement le long du cimetière pour réduire la chaussée à 3,50 mètres. Ces aménagements répondent à la norme d'accessibilité aux personnes handicapées.

RUE DES FRERES (Ecole Privée)

- Création de 2 trottoirs qui diminueront ainsi la chaussée (3,50 m.) et réduiront la vitesse.
- Aménagement de 23 places de stationnement.
- Reprise du giratoire existant.

RUE DES GRANDS CHAMPS (Bibliothèque et Ecole Primaire)

- Création d'1 trottoir au centre du parking existant devant l'école primaire.
- Aménagement du carrefour avec la rue du stade

Le coût de la tranche ferme est de 997 679,17 € HT soit 1 193 224,29 € TTC

⇒ Des tranches conditionnelles pour un montant estimatif global de 1096788,73 € HT, soit 1 311 759,32 € TTC.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le programme des travaux, son coût HT ainsi que le plan de financement qui s'établit comme suit :

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
Montant estimatif des travaux	931 309,77	1 072 965,73	2 004 275,50
Honoraires, frais étude, frais divers	66 369,40	23 823,00	90 192,40
	997 679,17	1 096 788,73	2 094 467,90
DGE 20 %	199 535,83	219 357,75	418 893,58
Département : Amendes de Police	9 000,00	9 000,00	18 000,00
Autres financements	789 143,34	868 430,98	1 657 574,32
	997 679,17	1096 788,73	2 094 467,90

Et sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DGE des Communes de l'exercice 2010.

✓ **CHALET D'HABITATION SITUE AU PONT DE LA CAILLE**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour louer pour une année, soit du 28 mars 2010 au 27 mars 2011, le chalet d'habitation situé au Pont de la Caille, fixe le loyer mensuel à 555 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location correspondante.

✓ **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Suite à des erreurs lors de l'établissement des factures de la Redevance Assainissement Non Collectif, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour annuler les redevances ci-après :

Titre de Recettes n° 9 – Année 2008

Numéro de facture	Nom	Montant
132	GALLEY Nathalie	30 €
272	WALTER Christine	30 €

Titre de Recettes n°3 – Année 2009

Numéro de facture	Nom	Montant
58	CHAL David	30 €
67	CCPC	30 €
132	GALLEY Nathalie	30 €
276	WALTER Christine	30 €

✓ **ELECTIONS REGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010**

⇒ **Rémunération du personnel**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour octroyer aux agents qui participeront à l'organisation et au déroulement des scrutins des 14 et 21 mars 2010,

- Soit les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, aux taux horaires correspondant à leurs indices respectifs.
- Soit l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections.

Les Agents peuvent également récupérer les heures supplémentaires.



DELIBERATIONS NON PREVUES A L'ORDRE DU JOUR



✓ **SUBVENTION A L'ASSOCIATION CINEBUS**

L'Assemblée Générale Départementale du Cinébus doit se tenir à CRUSEILLES le 20 mars 2010.

Pour l'organisation de cette assemblée, la Ville qui reçoit participe habituellement aux frais engendrés par le repas qui clos la journée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € qui sera versée à l'Association Cinébus de CRUSEILLES organisatrice.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2010.

✓ **TEMPETE « XYNTHIA » DES 27 ET 28 FEVRIER 2010 : AIDE FINANCIERE AUX COMMUNES SINISTREES**

Suite à un courrier de l'Association des Maires de la Haute-Savoie qui informe que les Associations de Charente Maritime et de Vendée ont ouvert un compte spécifique, sur lequel les Communes qui souhaitent exprimer leur solidarité à celles touchées durement par la tempête « Xynthia » peuvent verser une aide.

Les sommes recueillies permettront de répondre aux situations les plus graves, de venir en aide aux sinistrés et d'entamer les travaux nécessaires à la remise en état des routes et des équipements publics.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer une aide de 2 000 € qui sera versée comme suit :

- 1000 € à l'Association des Maires de Charente Maritime
- 1000 € à l'Association des Maires de Vendée.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2010.

✓ **AUTOROUTE A 41 – SECTION ST-JULIEN-EN-GENEVOIS / VILLY-LE-PELLOUX – CONVENTION D'INDEMNISATION POUR PREJUDICES EXCEPTIONNELS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après négociation avec la société ADELAC, il a obtenu une indemnisation pour préjudices exceptionnels à hauteur de 65 000 €.

Une convention établie par ADELAC, retrace les préjudices subis par la Commune pendant les travaux de construction de l'Autoroute et fixe l'indemnité compensatrice.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la convention d'indemnisation pour préjudices exceptionnels et autorise Monsieur le Maire à la signer.

✓ **ELABORATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

- ⇒ **Judi 18 mars 2010 à 20h30** : Commission des Finances à laquelle tous les conseillers sont conviés.
- ⇒ **Lundi 29 mars 2010 à 20h00** : Débat d'Orientation Budgétaire
- ⇒ **Mercredi 14 avril 2010 à 20h00** : Vote du Budget Primitif 2010

✓ **AFFAIRES DIVERSES**

- ⇒ **Pass foncier** : 1 dossier est actuellement en cours d'instruction pour l'acquisition d'un appartement dans l'immeuble « Indigo ».
- ⇒ **Nids de poules** : les services techniques interviendront, si le temps le permet, avant fin mars 2010.
- ⇒ **Propositions Agenda 21** :
 - 1 Les Procès-Verbaux des séances du Conseil Municipal seront transmis par mail.
 - 2 Rappel de la journée verte du 24 avril 2010
 - 3 Chaque conseiller municipal a, à sa disposition, en Mairie, au 1^{er} étage, une corbeille destinée à recueillir les courriers le concernant et également de la documentation.